

34920 Le Crès

A l'attention de
**Monsieur le Préfet de l'Hérault
Monsieur le Secrétaire Général
Préfecture de l'Hérault
Place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier Cedex 2**

Objet: Informations concernant la pollution de l'usine d'asphalte ASTEN-SLPA du Crès.
P.J.: Copie du rapport du Centre National de la Recherche sur le Cancer (CIRC-IARC) et du compte rendu de la réunion en préfecture du 2 Novembre 2009.

Copies: Mr Bonnal, Maire du Crès et Conseiller Général, Mr Grand, Député et Maire de Castelnaule-Lez, Mr Calvat, Maire de Jacou.

Monsieur le Préfet,

En octobre 2011, **le Centre National de Recherche sur le Cancer** (CIRC-IARC, organisation Mondiale de la Santé) a réuni un groupe de travail interdisciplinaire composé d'experts scientifiques internationaux pour re-évaluer la toxicité du bitume et de l'asphalte. Le CIRC a estimé, en effet, que de nombreuses nouvelles données épidémiologiques et individuelles étaient disponibles depuis la dernière évaluation qui datait des années 90.

A l'issue de ce travail, le CIRC est arrivé aux conclusions suivantes :

1- L'exposition professionnelle aux bitumes oxydés et à leurs émissions (fumées) pour **les travaux d'étanchéité** est dorénavant classée « **probablement cancérigène pour l'homme** » (Groupe **2A**, classification CIRC). Cette évaluation est basée sur la mise en évidence par la majorité des études d'une relation entre l'exposition aux fumées de bitume destinée à l'étanchéité (des toitures, des terrasses, ...) et la survenue de **cancer des poumons et de la partie supérieure de l'appareil aéro-digestif (langue, larynx, trachée, ...)**.

2- Pour les travaux routiers utilisant des bitumes de distillation directe et pour la mise en œuvre d'asphalte coulé utilisant des bitumes durs, l'exposition professionnelle aux bitumes est dorénavant classée « **possiblement cancérigène pour l'homme** » (Groupe **2B**, classification CIRC). Cette évaluation est basée sur des études réalisées sur des travailleurs du BTP qui, si elles ne permettent pas de faire un lien certains avec la

survenue de cancers, ont montré des effets mutagènes et génotoxique/cytogénétique très clairs.

Ces conclusions sont pour nous capitales car elles confirment nos pires craintes au lendemain du scandale de l'affaire EUROVIA. En effet, l'usine ASTEN-SLPA du Crès est une usine d'asphalte spécialisée dans **les travaux d'étanchéité** (chauffage du bitume à haute température $T > 220^{\circ}\text{C}$). **Les émissions de cette usine rentrent donc dans la catégorie 2A, la plus inquiétante.** Fait aggravant, cette usine fonctionne au Crès depuis plus de quarante ans (Arrêté Préfectoral de 1968), période suffisamment longue pour que des effets long terme sur la santé publique se soient manifestés.

Nous renouvelons donc notre demande que le registre des cancers de l'Hérault soit consulté et les résultats rendus publiques. Notre requête avait d'ailleurs été actées lors de la réunion en préfecture en date du 2 Novembre 2009 et dûment reportée dans le compte rendu officiel (ci-joint) de cette réunion (voir dernière page). Par ailleurs, une enquête auprès de la population, que nous avons réalisée en 2010, révèle que 95% des riverains sont favorables à notre demande.

En vous remerciant pour l'attention que vous voudrez bien apporter à notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de notre respectueuse considération.

Pour le Collectif d'Associations Pollution Le Crès * :



S. Dominguez

*Site Internet : <http://pollution.lecres.web.free.fr>